



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 26 juin 2025

Étaient présents : Patrick LOLIVE, Guillaume VERNEYRE, Lionel FALIES, Jean-François RISPAL, André ROUCHY, Jean-Marie PEETERS,
Sous la présidence de Philippe MOURGUES, Maire.

Représentés et excusés : Sabrina DURVILLE représentée par Lionel FALIES, Mélanie TICHIT représentée par Patrick LOLIVE, Nicolas LACROIX représenté par Philippe MOURGUES, Patrick VIAUD représenté par André ROUCHY,

Absents : Maxime DELORT.

A été élu secrétaire de séance : Patrick LOLIVE.

Sommaire

1. ADMINISTRATION GENERALE - Approbation du procès-verbal du 21 mai 2025 (DE_2025_)	1
2. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de ses délégations	1
3. COMMANDE PUBLIQUE – Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie : désignation des entreprises (DE_2025_)	2
4. FINANCES – Décision modificative n°1 - Budget général communal (DE_2025_)	3
5. FINANCES – Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie : mise à jour du plan de financement prévisionnel (DE_2025_)	3
6. FINANCES – Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie : emprunt (DE_2025_)	4
7. AFFAIRES FONCIERES – Demande d'achat de terrain de la section de Salilhès – BOUILLET Ophélie – Parcelle BK 109 (DE_2025_)	4
8. AFFAIRES FONCIERES – Bail emphytéotique de mise à disposition de locaux à la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès pour le projet de micro-crèche (DE_2025_)	5
9. RESSOURCES HUMAINES – Création d'un emploi non permanent suite à accroissement saisonnier d'activité (DE_2025_)	5
Questions et informations diverses	5

Ouverture de la séance à 20H45

Le quorum étant atteint (7 présents et 11 votants) Monsieur le Maire propose de poursuivre l'ordre du jour.
M. Patrick LOLIVE est élu secrétaire de séance.

1. ADMINISTRATION GENERALE - Approbation du procès-verbal du 21 mai 2025 (DE_2025_035)

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2025 dont chaque conseiller a été destinataire. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le procès-verbal du 21 mai 2025.

2. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de ses délégations

Monsieur le Maire rappelle que par délibération DE_2020_36 du 30 juin 2020 et, conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a délégué certaines de ses attributions au Maire.

Selon ces mêmes articles, la Loi impose de donner communication des décisions prises par M. le Maire depuis la précédente séance sans donner lieu toutefois ni à avis du Conseil, ni à vote de ce dernier :

Déclaration d'Intention d'Aliéner : renonciation à notre Droit de Préemption Urbain :

- 5 rue des balcons – AR 174
- 6 rue du Mounat – AR 5

3. COMMANDE PUBLIQUE – Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie : désignation des entreprises (DE_2025_036)

Monsieur le Maire rappelle que la consultation des entreprises s'est déroulée jusqu'au 06 juin 2025 à 10h00. Le marché comprend 10 lots. Nous avons reçu 22 plis.

Une première réunion de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) s'est réunie le 17 juin 2025 à 20h30 lors de laquelle les membres de la CAO n'ont pas pu prendre de décision pleinement éclairée pour les raisons suivantes :

- Manque de clarté dans l'application des critères de sélection
- Absence de justification technique
- Prise en compte discutable de certains éléments du dossier de consultation

Il a donc été demandé à la maîtrise d'œuvre de compléter son analyse en intégrant une évaluation plus précise, argumentée et conforme aux critères définis dans les documents de consultation.

Une nouvelle CAO s'est réunie le 26 juin 2025 à 19h00.

Propositions de la CAO :

- Lot 1 GROS-ŒUVRE :
 - Proposition 1 : SARL Jean BOUSQUET : 29970€HT
 - ↳ Proposition de non attribution – demande de compléments d'informations
- Lot 2 CHARPENTE :
 - Pas d'offre reçue. Consultation de gré à gré en cours.
- Lot 3 COUVERTURE :
 - Proposition 1 : SARL DJILALI & FILS : 22010€ HT
 - Proposition 2 : AURITOIT : 62992€ HT
 - ↳ Proposition de non attribution – demande de compléments d'informations
- Lot 4 ENDUIT EXTERIEUR :
 - Proposition 1 : MEYNADIER : 17659,40€ HT
 - Proposition 2 : GROUPE ERMISER : 46835,80€ HT
 - Proposition 3 : SARL ARTA : 47603,60€ HT
 - ↳ Proposition d'attribution à l'entreprise MEYNADIER pour un montant de 17659,40€ HT
- Lot 5 MENUISERIES EXTERIEURES :
 - Proposition 1 : DANIEL SARL : 175181€ HT
 - Proposition 2 : JARRIGE SAS : 129880€ HT
 - Proposition 3 : SARL ROBERT : 109350€ HT
 - ↳ Proposition d'attribution à l'entreprise SARL ROBERT pour un montant de 109350€ HT
- Lot 6 PLAQUISTERIE :
 - Proposition 1 : ROQUES SAS : 88179,73€ HT
 - Proposition 2 : BERTUIT XAVIER SARL : 88029,90€ HT
 - Proposition 3 : FOREZ DECORS : 129252,32€ HT
 - Proposition 4 : DELPON : 80863,33€ HT
 - ↳ Proposition d'attribution à l'entreprise DELPON pour un montant de 80863,33€ HT
- Lot 7 PEINTURE :
 - Proposition 1 : BERTUIT XAVIER SARL : 14978,30€ HT
 - Proposition 2 : FOREZ DECORS : 10192,66€ HT
 - ↳ Proposition d'attribution à l'entreprise FOREZ DECORS pour un montant de 10192,66€ HT
- Lot 8 CHAUFFAGE-PLOMBERIE-VENTILATION :
 - Proposition 1 : LADOUX : 160743€ HT (option 1 à 7500€ HT et option 2 à 4250€ HT)
 - Proposition 2 : VILLARET : 174990,99€ HT (option 1 à 12376,93€ HT et option 2 à 4815,06€ HT)
 - ↳ Proposition d'attribution à l'entreprise LADOUX avec les 2 options pour un montant de 172493€ HT
- Lot 9 ELECTRICITE :
 - Pas d'offre reçue. Consultation de gré à gré en cours.
- Lot 10 MENUISERIES INTERIEURES :
 - Pas d'offre reçue. Consultation de gré à gré en cours.
- Lot 11 ECHAFAUDAGE :
 - Proposition 1 : ROUERGU'ECHA : 33000€ HT
 - Proposition 2 : GROUPE TOMEL : 98112€ HT
 - Proposition 3 : ECHAFAUD12 : 18073€ HT
 - Proposition 4 : CENTRE SUD ECHAFAUDAGES : 49813,55€ HT
 - Proposition 5 : SPEED ECHAFAUDAGES : 26687,99€ HT

↳ Proposition de non attribution – demande de compléments d'informations

Patrick LOLIVE précise que pour l'instant nous restons dans les estimations.

Pour Guillaume VERNEYRE il faut bien étudier les propositions, notamment les options sur le lot COUVERTURE. Certaines offres se sont cantonnées à répondre au pied de la lettre à la consultation et d'autres proposent des travaux plus qualitatifs et plus pérennes.

Vu les propositions de la CAO, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT** les offres des entreprises suivantes :
 - ↳ Lot 4 ENDUIT EXTERIEUR : entreprise MEYNADIER pour un montant de 17659,40€ HT
 - ↳ Lot 5 MENUISERIES EXTERIEURES : entreprise SARL ROBERT pour un montant de 109350€ HT
 - ↳ Lot 6 PLAQUISTERIE : entreprise DELPON pour un montant de 80863,33€ HT
 - ↳ Lot 7 PEINTURE : entreprise FOREZ DECORS pour un montant de 10192,66€ HT
 - ↳ Lot 8 CHAUFFAGE-PLOMBERIE-VENTILATION : entreprise LADOUX avec les 2 options pour un montant de 172493€ HT
- **DIT** que les lots 1, 2, 3, 9, 10 et 11 seront attribués après réception des compléments d'informations ou après consultation de gré à gré.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

4. FINANCES – Décision modificative n°1 - Budget général communal (DE_2025_037)

Monsieur le Maire explique que cette décision modificative concerne les crédits prévus pour l'entretien de la plantation de la Flourey à Salihes.

Après une visite sur place avec l'ONF, la végétation a beaucoup poussé et les plants sont menacés si on n'entretient pas la parcelle.

Le maintien des subventions obtenues est subordonné à une obligation de réussite de 80% des plants. Cet entretien est donc impératif. Nous avons prévu 8000€ au budget 2025 mais le devis est de 10360€. Il y a également 1860€ d'honoraires de l'ONF non prévus au budget.

Cela sera couvert par les recettes supplémentaires en FCTVA, taxe d'aménagement et sur les aménités rurales.

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
26/06/2025	61524	Entretien bois et forêts	2 360,00	26/06/2025	748374	Dot. biodiversité et aménités rurales	1 920,00
26/06/2025	62268	Autres honoraires, conseils	1 860,00				
26/06/2025	023-042	Virement à la section d'investissement	-2 300,00				
Total Dépenses			1 920,00	Total Recettes			1 920,00

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
				26/06/2025	021-0-040	Virement de la section de fonctionnement	-2 300,00
				26/06/2025	10222-0	FCTVA	1 300,00
				26/06/2025	10226-0	Taxe d'aménagement	1 000,00
Total Dépenses			0,00	Total Recettes			0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative exposée ci-dessus.

5. FINANCES – Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie : mise à jour du plan de financement prévisionnel (DE_2025_038)

Suite à la consultation des entreprises qui s'est déroulée jusqu'au 06 juin 2025 et les lots attribués par délibération n°DE_2025_036 du 26/06/2025, le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES TTC		RECETTES		
Travaux	650 000,00 €	DETR 2025		60 000,00 €
		Fonds Vert		141 648,00 €
Etudes, maitrise d'œuvre...	85 000,00 €	Région - Contrat Région		74 000,00 €
		Conseil départemental		20 000,00 €
		ACTEE 2 - AMI SEQUOIA		4 300,00 €
		CEE		13 000,00 €
		FCTVA		120 000,00 €
		Autofinancement		70 000,00 €
		Emprunt		232 052,00 €
TOTAL	735 000,00 €	TOTAL		735 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

6. FINANCES – Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie : emprunt (DE_2025_039)

***Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,*

***Vu** le budget primitif 2025,*

***Vu** la décision du Conseil municipal de réaliser le projet relatif à la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie :*

- *Le crédit total de ce projet est de : 735000€ TTC*
- *Le montant total des subventions obtenues est de : 312948€*
- *L'autofinancement est de : 70000€*
- *Le FCTVA sera de : 120000€*
- *Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 232052€*

***Considérant** que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,*

***Considérant** que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.
- **AUTORISE** le maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant maximum de 232052 euros.
- **AUTORISE** le maire à signer le contrat de prêt.

7. AFFAIRES FONCIERES – Demande d'achat de terrain de la section de Salilhes – BOUILLET Ophélie – Parcelle BK 109 (DE_2025_040)

Monsieur le Maire rappelle la demande de Mme Ophélie BOUILLET afin d'acquérir la parcelle BK 109 qui est un bien de la section de Salilhes.

Par délibération DE_2025_013 en date du 06 février 2025 le conseil a voté et chargé Monsieur le Maire de convoquer les électeurs de la section de Salilhes pour qu'ils se prononcent sur cette vente.

Le Maire informe le Conseil que les électeurs ont été consulté le 11 mai dernier.

Sur 13 électeurs convoqués, seulement 2 ont pris part au vote. L'accord de la majorité simple des électeurs inscrits n'a donc pas été obtenu. Dans ces conditions, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la poursuite ou l'abandon du projet.

Malgré la faible participation, les votants ont exprimé leur accord à cette vente.

De plus, Mme BOUILLET a réalisé des travaux importants sur le mur qui longe cette parcelle et cette parcelle est enclavée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** des résultats de la consultation,
- **MAINTIENT** le projet de vente de cette parcelle,
- **AUTORISE** la vente de la parcelle BK 109 à Mme Ophélie BOUILLET,
- **CONFIRME** le prix de vente au m² à 0,50€.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette vente et tout document s'y rapportant.

8. AFFAIRES FONCIERES – Bail emphytéotique de mise à disposition de locaux à la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès pour le projet de micro-crèche (DE_2025_041)

Monsieur le Maire explique que ce projet de bail emphytéotique comprend la mise à disposition de locaux du bâtiment de la mairie à la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès pour le projet de micro-crèche (notamment l'ancienne salle de classe et l'ancien local de l'association « Club du Puy des Roses ») sur une durée de 20 ans avec une redevance unique à l'euro symbolique. Au terme des 20 ans, le bien et les équipements reviennent à la commune.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de bail.

Patrick LOLIVE précise que les travaux ont commencé dans les temps. De la publicité sera installée prochainement par la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le projet de bail emphytéotique de mise à disposition des locaux désignés à la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès pour le projet de micro-crèche pour 20 ans à l'euro symbolique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce bail et tout document y afférent.

9. RESSOURCES HUMAINES – Création d'un emploi non permanent suite à accroissement saisonnier d'activité (DE_2025_042)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil qu'il est nécessaire de prévoir un accueil les dimanches au bureau de l'office de tourisme de Thiézac pour accueillir et renseigner les touristes. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil de créer, à compter du 06 juillet 2025, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif dont la durée hebdomadaire de service est de 3h00 les dimanches (3/35ème) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel jusqu'au 17 août 2025 inclus pour accomplir ces tâches.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif, pour effectuer les missions d'accueil au bureau de l'office de tourisme de Thiézac suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 3h00 les dimanches (3/35ème), à compter du 06 juillet 2025 jusqu'au 17 août 2025 inclus.
- **DIT** que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 article 64131 du budget primitif 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15
Les pièces annexes aux dossiers présentés lors de cette réunion sont disponibles en mairie.

Questions et informations diverses

- **Journée des sentiers** : a réuni 35 bénévoles. Beaucoup de chantiers terminés. Un moment convivial a conclu la journée. Monsieur le Maire remercie chaleureusement les participants !
- **Courrier de prévention des incendies** : Monsieur le Maire en donne lecture. Il sera distribué dans les boîtes aux lettres.
- **Bilan des réunions publiques**
 - ↳ **Mutuelle Région + travaux mairie** : participation faible mais intéressante.
 - ↳ **Plan Communal de Sauvegarde + application PanneauPocket** : forte participation (environ 40 personnes). Explication du document et appel à bénévoles. Recensement des personnes désignées « vulnérables ».
 - ↳ **Fondation du patrimoine + animations estivales** : une vingtaine de personnes. Rappel des deux appels de dons en cours et des déductions fiscales possibles. Listing des nombreuses animations estivales.

- **Travaux micro-crèche** : ont débuté ce matin
- **Mairie : horaires réduits du 07 au 25 juillet** : les mardis et jeudis de 10h00 à 12h00

Dates :

- **AG de Thiézac Energie Club** : 27 juin à 18h30
- **Fête des écoles** : 28 juin dès 16h00 à la salle des fêtes
- **AG Union Sportive de la Cère** : 28 juin à 18h30 à Vic-sur-Cère
- **Journées du patrimoine de pays et des moulins à Niervèze** : 28 et 29 juin
- **Reportage de France 3 Auvergne sur la Cour Oasis** : 30 juin
- **Visite du Prince Albert de Monaco** : 9 juillet à Vic-sur-Cère
- **Bus CyberCantal** : 10 juillet à 10h00 – Parking de l'Elancèze
- **Cirque Piccolino** : 18 juillet
- **Théâtre à la ferme de La Molède** : 19 juillet à 20h15
- **Marché artisanal** : 20 juillet
- **Pots d'accueil à 18h30 – Salle des fêtes** : du 14 juillet au 18 août
- **Balades contées à 21h00 – Place de la Fontaine** : 23 et 30 juillet + 06 et 13 août
- **Jeudis de Thiézac** : 24 et 31 juillet + 7 et 14 août
- **Balade nocturne à la découverte des chauves-souris** : 29 juillet
- **Thiézac en fête** : 1^{er}, 2 et 3 août + feu d'artifice le 2 août
- **Projection d'un film sur les volcans – Salle des fêtes** : 12 août
- **Procession du 15 août**
- **Fête du pain à Niervèze** : 16 et 17 août
- **Théâtre de rue** : 16 août
- **Visite du Préfet du Cantal** : 22 août
- **CUMA – Inauguration du bâtiment** : 5 septembre

Questions du public :

- Mme Brigitte Douville demande une explication pour accéder au site de la Fondation du Patrimoine pour faire un don.

Le Maire,
M. Philippe MOURGUES.

Le secrétaire de séance,
M. Patrick LOLIVE.